

19 novembre 1526

lettre du roi au Parlement - ordonnance du Parlement

[Voir le document associé page 259 r° haut](#)

AN X1^a 1530, ff 10 v-12

Le Parlement déclare une fois de plus qu'il ne peut livrer Berquin. Mais c'est une vaine manifestation juridique, puisqu'il laisse prévôt libre d'agir et que Berquin sortait peu après de la Conciergerie - Car le roi était alors à St-Germain et l'orage pouvait éclater sur les rebelles !

< Doucet

L'affaire fait du bruit dans le royaume, comme les conseillers le déclarent au roi le 13.X.1526 (AN X1^a 1529, f° 447).

Noter que Berquin n'est pas relâché. Selon Erasme (# 2188), "~~on tira Berquin de la prison~~ Il fut enfin rendu à la liberté pour pouvoir plus aisément s'occuper de sa défense". Mais il demeure au Louvre, en semi-liberté (?) cf. sa lettre à Montmorency du 26 déc.